

1. Identification de la substance / du mélange et de la Société

1.1- Identificateur de produit	Désignation commerciale : PYRO-ABSORBANT ® Substance/ mélange : Particules de bois de résineux déshydratées (95%), ignifugées et colorées
1.2-Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées	Absorbant tout liquide, anti dérapant.
1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ETS ALAIN COMPAS 74 RUE VERNUILLET – BP12 51871 REIMS CEDEX
1.4-Numéro d'appel	03.26.84.20.85

2. Identification des dangers

2.1- Classification de la substance ou du mélange	Directive 1999/45/CEE et Règlement CE n° 1272/2008 CLP : pas de classification 2.1 Classification de la substance : Particules de bois de résineux déshydratées (98%), ignifugées avec du Phosphate Monoammonique M.A.P (CAS 7722-76-1) et colorées par de l'oxyde de fer rouge (CAS : n°1309-37-1) Information supplémentaire : REACH registration number: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 du règlementation REACH (CE) n ° 1907/2006.
2.2- Eléments d'étiquetage	Non soumis à étiquetage , mais il convient de prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.
2.3-Autres dangers	Inconnus

3. Composition / informations sur les composants

3.1 – Substances chimiques / mélange	.
Colorant : Oxyde de fer rouge (0.12 % en poids).	
n° CAS 1309-37-1	

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours	Après inhalation : N A
Peau	Après contact avec les yeux : Bien rincé à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
	Après ingestion : Rincer la bouche. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2-Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Inconnus
4.3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	Pluie d'eau ou de produits chimiques secs, de mousse ou de dioxyde de carbone
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Monoxyde et dioxyde de carbone.
5.3 Conseils aux pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Eviter la formation de poussière
6.2-Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'écoulement de quantités importantes dans les égouts
6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Balayage ou aspiration. Eliminer l'absorbant souillé dans des récipients appropriés.
6.4- Référence à d'autres sections	voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Eviter la formation de poussières. Recueillir régulièrement les poussières dont la formation ne peut être exclue.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Mesures techniques : Aucune Conditions de stockage : au sec Matières incompatibles : eau de javel Matériaux d'emballage recommandé : sac en plastique. D L U : 2 ans voir n° de lot sur le sac.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle	Contrôle de l'exposition professionnelle Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former. Eviter la formation de poussières. Recueillir régulièrement les poussières dont la formation ne peut être exclue.
-----------------------------------	--

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesure d'hygiène : se laver les mains régulièrement, lors de l'utilisation ne pas manger , boire ou fumer , éviter d'inhaler la poussière

Protection respiratoire : en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié .

Protection des mains :Le port de gants de protection n'est habituellement pas requis si utilisé dans les conditions prévues par le fabricant.

Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise si utilisé dans les conditions prévues par le fabricant.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :

Forme : particules de bois

Couleur : ocre

Odeur : caractéristique du bois

9.2 Autres informations

Valeur du pH : 5

Pression de vapeur (20°C) :

Masse volumique (20°C) : Approximativement 200 kg/M3

Solubilité dans l'eau (20°C) : insoluble

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Totale lorsque non chargé de produits absorbés

10.2 Stabilité chimique

Conditions à éviter : inconnu

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter : eau de javel

10.4 Produits de décomposition dangereux

inconnu

Techniquement il ne nous est pas possible de tester nos absorbants sur chaque produit liquide existant. Les utilisateurs sont à même de le vérifier par eux même en faisant un petit essai avant utilisation.

11. Informations toxicologiques

Inconnu

12 Informations écologiques

PYRO ABSORBANT n'étant pas soluble dans l'eau. Il n'existe pas d'effet négatif pour l'environnement connu à ce jour. La vitesse de décomposition dans le temps est rapide.

13 Considérations relatives à l'élimination

L'élimination s'effectue généralement dans les incinérateurs à déchets : PYRO-ABSORBANT brûle en dégageant du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau sans former de gaz toxiques.

- **ATTENTION** : Le PYRO-ABSORBANT contaminé par des produits polluants peut présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés. Il doit être manipulé et stocké avec les mêmes précautions. Sa collecte, son étiquetage et son élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière D'élimination.

- Les qualités d'usage et écologiques du PYRO-ABSORBANT ne présument en rien des responsabilités contractuelles dans le cadre d'un service et notamment en ce qui concerne le détenteur de l'absorbant contaminé.

- Il est recommandé à l'utilisateur de se rapprocher des organismes compétents (DREAL) pour le conseiller sur l'élimination des absorbants usagés.
- Une liste actualisée des installations d'élimination des déchets industriels est tenue à disposition dans les délégations régionales de l'ADEME.
- Les voies d'élimination biologiques doivent être privilégiées quand la nature et la concentration de l'absorbant le permettent.
- PCS = 19.9 PCI = 18.30 - Taux de cendre : <5%

Les Ets COMPAS recommandent à l'utilisateur de fournir ces informations à l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets industriels.

14. Informations relatives au transport

PYRO-ABSORBANT non chargé de produit absorbé est un produit non dangereux selon les réglementations de transports terrestre, fluvial, maritime, aérien

15. Informations réglementaires

L'étiquetage de produits dangereux n'est pas applicable à PYRO-ABSORBANT non chargé de produit absorbé

16. Autres Informations

Dénégations des garanties explicites ou implicites

En dépit de toute l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation. Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont données de toute bonne foi et correspondent à l'état actuel de nos connaissances sur la sécurité du produit.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les Ets COMPAS à l'adresse mentionnée en page 1/5.